

	<b>Réunion du Conseil scientifique de l'EHESP</b> <b>17 juin 2022</b> <b>Compte rendu synthétique et relevé de décisions</b>	Référence	CS juin 2022
		Révision	1
		Date d'application	4/10/2022
		Version	1

### Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	1 <sup>er</sup> /07/2022	21/09/2022	4/10/2022
Prénom nom (ou nom de l'instance)	CODEXA	Manuel Coat, Christophe Le Rat	Membres du Conseil scientifique

### Membres présents

Dominique Polton – Basile Chaix – Antoine Maignan – Lucia Araujo-Chavron – Hélène Tillault – Daniel Benamouzig – Gaëlle Raffy – Catherine Bonvalet – Soraya Boudia – Isabelle Ville – Olivier Gerolimon – Sylvie Alemanno - Cécile Chevrier – Nathalie Théret – Fanny Jaffres

### Liste des procurations

Patricia Loncle – Nolwenn Le Meur Rouillard – Erwan Ollivier – Nicolas Sirven

### Membres absents excusés

Jocelyn Raude – Lucia Araujo Chaveron

### Personnes de l'EHESP

Laurent Chambaud – Christophe Le Rat – Sylvie Ollitrault – Michel Samson – Jean-Marie Denis - Sarah Kitar - Jean-Pierre Le Bourhis

Ordre du jour	Commentaires/Conclusions	Suite à donner
	<i>La séance est ouverte par Dominique Polton à 10 heures 15.</i>	
<b>Approbations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procès-verbal du Conseil scientifique du 03/05/22</li> <li>• Ordre du jour de la séance du 17/06/22</li> </ul>	<p><b>Le procès-verbal du Conseil scientifique du 3 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.</b></p> <p><b>L'ordre du jour de la séance du 17 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.</b></p>	
<b>Actualités de l'EHESP –</b> Laurent Chambaud	<p>Laurent Chambaud annonce la nomination officielle, au 1<sup>er</sup> mai 2022, de Catherine Keller en tant que directrice de l'Institut du management de l'EHESP. Elle assurait l'intérim de la Direction de ce département depuis quelque temps et a été retenue pour ce poste par le jury de recrutement. Par ailleurs, le nouveau département des sciences en santé environnementale est en phase de consolidation et Pauline Rousseau-Gueutin, enseignante-chercheuse dans ce département, a accepté d'occuper la fonction d'adjointe en charge de la formation.</p> <p>Laurent Chambaud se propose ensuite de revenir au rapport de la Cour des comptes, qui a rendu ses observations définitives à travers un document non public, mais qui peut être diffusé notamment aux membres du CS. A titre de synthèse, il convient de préciser que cette analyse porte sur la période 2015 à 2021 et que le contrôle comptable est toujours en cours. Ainsi, ce document n'est pas encore tout à fait complet. Ce rapport est plutôt positif, notamment au chapitre de la recherche et de la formation académique, qui ne donnent lieu à aucune observation particulière. Toutefois, dans la réponse du Directeur, Laurent Chambaud indique avoir insisté sur trois points qui constituent, selon lui, des limites au rapport. En premier lieu, la Cour des comptes a décidé de ne pas aborder les activités internationales, ce qui est regrettable, car ce volet constitue une part importante de la vie de l'Etablissement et correspond à une de ses quatre missions définies par la loi. En deuxième lieu, il eut été intéressant que la Cour des comptes examine l'évolution des Presses de l'EHESP six ans après son précédent rapport, et dans le contexte de lancement d'une SASU EHESP-international. Enfin, l'activité de formation continue a fait l'objet de commentaires relativement sévères alors même que l'Etablissement a dû gérer une situation complexe durant la crise du Covid-19.</p> <p>Laurent Chambaud en vient ensuite aux neuf recommandations émises dans le rapport. Certaines sont très intéressantes et d'autres posent question. Une recommandation a notamment surpris l'équipe de Direction, ayant pour objectif de confier à l'EHESP l'organisation des concours pour les filières professionnelles, afin de pallier les problèmes d'attractivité. Or il semble que ce problème d'attractivité soit bien d'ordre général et</p>	

qu'il ne puisse être réglé de cette façon. En outre, cette demande est émise à moyens constants, ce qui constitue un écueil majeur. Une autre recommandation consiste à proposer à l'EHESP de coordonner un réseau de masters en santé publique, sur la base du succès du réseau doctoral en santé publique déjà déployé par l'Etablissement. Cette proposition est très intéressante, mais elle ne pourra se mettre en place que si l'EHESP est jugée légitime à cet égard, en recevant cette mission du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

La seconde recommandation du volet « enseignement supérieur et recherche » consiste à abandonner les activités commerciales d'analyse des eaux pour concentrer les activités du LERES sur la recherche. La Cour des comptes invite donc à repenser le modèle du LERES. Ce délai de réflexion peut prendre un certain temps, car à ce jour, le LERES est engagé dans le marché de la qualité des eaux d'Ille-et-Vilaine sur trois ans.

En matière de tutelle et de gouvernance, la Cour des comptes propose de rééquilibrer la composition du Conseil d'administration au profit des partenaires en matière de formation, d'enseignement supérieur et de recherche et de renforcer la part des personnalités qualifiées au CS, tout en rapprochant les CS et CF. En effet, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ne semble pas assez présent dans la gouvernance de l'EHESP. Toutefois, ce sujet ancien est très sensible et le Directeur de l'Etablissement ne s'est pas prononcé quant à cette recommandation.

Laurent Chambaud aborde ensuite la recommandation visant à abandonner la fonction hôtelière de l'Ecole et à envisager une dévolution de son patrimoine foncier. Ce problème est ancien et récurrent, faute de moyens, et il reconnaît ne pas avoir trouvé de solution au cours de ses années à la tête de l'Etablissement. Par ailleurs, une autre recommandation de gestion suggère à l'EHESP d'abandonner son site parisien pour regrouper à Rennes l'ensemble des enseignants-chercheurs et des formations universitaires. Pour sa part, Laurent Chambaud n'est pas favorable à cet abandon, car il juge important d'afficher des activités au sein d'un site parisien, de conserver cette attractivité importante pour certains enseignants-chercheurs et d'intervenir en proximité de grandes structures telles que le Campus Condorcet. En tout état de cause, il existe bien un problème d'articulation entre les sites parisien et Rennais qui mérite réflexion.

Laurent Chambaud précise ensuite que la Cour des comptes a réalisé, en parallèle, un contrôle de l'EN3S (Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale). Sur la base de ce double audit, elle a formulé deux scénarii de moyen terme pour les deux établissements, consistant en une fusion des deux écoles ou en une ouverture du recrutement des agents de direction de la sécurité sociale. Or ces derniers ne sont pas des fonctionnaires, mais des salariés de droit privé qui participent à une activité de service public. Il existe donc une ambiguïté à cet égard qui ne semble pas près d'être levée.

Laurent Chambaud revient aux autres actualités de l'EHESP et annonce que l'Ecole est en train de répondre à un appel à manifestation d'intérêt sur le thème des maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC, dans le cadre de France 2030. L'Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire-France Vétérinaire Internationale, installée

	<p>près de Lyon, a contacté l'EHESP pour qu'elle participe à la création d'un Institut <i>One Health</i>. Une réponse est attendue pour le 6 juillet. Les trois coordonnateurs de ce nouvel institut seraient l'ENSV, l'EHESP et AgroParisTech.</p> <p>Par ailleurs, Laurent Chambaud annonce que l'EHESP, dans le cadre de la stratégie santé numérique, a répondu à un appel à manifestation d'intérêt. Il s'agit d'un programme ambitieux de formation dans le domaine du numérique en santé, visant des publics diversifiés. L'EHESP a donc répondu sur le premier lot, qui concerne les cadres du système de santé, et a été retenue. Elle bénéficiera d'un million d'euros sur trois ans pour développer cette offre de formation majoritairement à distance.</p> <p>Laurent Chambaud souligne ensuite que l'EHESP a accueilli, avec l'Université de Rennes 2, le 32<sup>e</sup> congrès de l'Association internationale de pédagogie universitaire, qui a réuni plus de 400 personnes. Des temps spécifiques ont eu lieu au sein de l'Établissement, notamment pour faire le lien entre pédagogie de l'enseignement supérieur et démocratie en santé/participation des usagers.</p> <p>Il annonce, en outre, que le rapport final du programme European Public Health (2019-2025) de la Commission Européenne a été approuvé. L'EHESP a obtenu des financements de la Commission à trois ou quatre reprises et doit s'interroger sur l'avenir, afin de trouver le moyen de continuer à obtenir ces crédits ou de les remplacer, car ils contribuent largement à financer les bourses.</p> <p>En parallèle, l'École a démarré un processus de certification Qualiopi pour l'ensemble de son offre de formation continue.</p> <p>Enfin, dans le domaine de l'international, il est à noter que l'EHESP dispose d'une accréditation auprès de l'APHEA dont le renouvellement est en cours. Des auditeurs effectueront une visite virtuelle à la mi-juillet. Par ailleurs, la SASU EHESP-International est en cours de création et il reste à obtenir la validation du MESRI. Un appel à candidatures a été lancé pour recruter le Directeur de cette SASU. Laurent Chambaud tient également à évoquer la coopération avec le Bénin qui se concrétise prochainement par l'accueil de 21 médecins béninois appelés à diriger les établissements publics du pays. Ils bénéficieront d'une formation en management de deux ans, dont huit mois en France. L'EHESP a également répondu positivement à une proposition de jumelage avec la Géorgie, portée par la Commission Européenne, visant à renforcer le volet santé environnementale de l'Institut de Santé Publique de ce pays. Par ailleurs, après une longue période de gel, la coopération avec l'Algérie a redémarré, en lien avec l'École nationale du management en santé (ENMAS) de ce pays. Pour terminer sur le volet international, Laurent Chambaud tient à faire le point sur le soutien à l'Ukraine. Il apparaît que dans le droit français, un établissement d'enseignement supérieur ne peut pas accorder des dons à une structure caritative. Dès lors, l'EHESP a décidé de signer deux conventions, sans transferts financiers, avec les écoles de santé publique de Cracovie et de Moldavie, afin de développer des projets de soutien à la santé publique en Ukraine et d'accueillir des étudiants et enseignants de ce pays. L'objectif est notamment de développer des stages sur place ou à distance.</p>	
--	---	--

	<p>Dominique Polton suggère à Laurent Chambaud de faire le point sur les modalités de l'arrivée de son successeur à la Direction de l'Etablissement.</p> <p>Laurent Chambaud précise qu'il quitte ses fonctions au 31 août 2022. Un appel à candidatures a été lancé et est désormais clos. Un comité de sélection va donc pouvoir se réunir prochainement, dont il ne connaît pas la composition. Ce comité sélectionnera une candidature qui sera soumise au Conseil d'administration lors d'une session extraordinaire, probablement au cours de l'été. Par la suite, les deux cabinets ministériels devront donner leur aval pour que le décret présidentiel soit signé. A ce stade, il est toujours prévu que le nouveau Directeur arrive au 1<sup>er</sup> septembre.</p> <p>Dominique Polton ouvre la discussion sur ces actualités et tient à souligner, pour sa part, que le rapport de la Cour des comptes lui a semblé particulièrement positif.</p> <p>Basile Chaix souhaite savoir si la date de création de l'Institut One Health est déjà connue. Par ailleurs, il s'enquiert des suites qui seront données aux recommandations du rapport de la Cour des comptes.</p> <p>Laurent Chambaud répond que pour le moment, l'Institut One Health en est au stade de l'appel à manifestation d'intérêt. Cet appel vise à créer un institut chargé de mettre en œuvre de la formation à l'attention des hauts dirigeants de la fonction publique et demande également à créer des écoles universitaires de recherche, en coordination avec les EUR œuvrant dans ce domaine. A ce jour, deux sites ont prévu de présenter des EUR, à Lyon et Paris-Saclay, tandis que Rennes ne le fera pas.</p> <p>S'agissant du rapport de la Cour des comptes, l'EHESP a réagi aux observations provisoires qui lui ont été transmises, en soumettant quelques corrections factuelles et plusieurs éléments stratégiques en réponse aux recommandations. Suite à cette première réponse, la Cour des comptes a établi son rapport définitif. La réponse du Directeur aux observations provisoires est désormais annexée à ce rapport afin d'apporter quelques éléments d'explication.</p> <p>Dominique Polton précise que les recommandations de la Cour des comptes ne sont pas prescriptives. Les ministères peuvent s'en saisir s'ils le souhaitent.</p> <p>Laurent Chambaud ajoute que l'EHESP va se saisir elle-même de certains sujets, car la Cour des comptes a vu juste sur des aspects de gestion notamment.</p>	
--	--	--

	<p>Dominique Polton pense que la recommandation visant à enrichir le Conseil scientifique de personnalités qualifiées est intéressante et pertinente. En revanche, la suggestion de fusion du CS avec le Conseil de formation la laisse perplexe. Elle n'en comprend pas le rationnel.</p> <p>Laurent Chambaud pense qu'il s'agit de conformer la structure de l'EHESP au modèle des conseils académiques des universités.</p> <p>Dominique Polton souligne que le rapport suggère la création d'une nouvelle instance, en admettant que cela complexifierait le modèle.</p> <p>Daniel Benamouzig se dit satisfait, au-delà des recommandations opérationnelles de gestion, du fait que le rapport reconnaisse la lisibilité et la cohérence de la stratégie de l'EHESP. Il s'agit d'un acquis très fort, dont les diverses orientations dessinent une feuille de route claire. Le message est marqué par la nécessité d'introduire de la science dans les formations.</p> <p>Gaëlle Raffy revient à la recommandation visant à mettre fin aux activités commerciales du LERES sur l'analyse des eaux. Elle demande pour quelle raison cette recommandation cible exclusivement le sujet de la qualité de l'eau, alors que le laboratoire est en train de prendre le virage de l'exposome et de se développer dans ce domaine.</p> <p>Laurent Chambaud répond qu'actuellement, l'activité commerciale du LERES repose très largement sur les réponses aux appels d'offres relatifs à la qualité de l'eau. Il s'agit donc de l'élément majeur de la recommandation de la Cour des comptes, qui n'est pas nouvelle. Il y voit une dimension positive, car cette recommandation va obliger l'EHESP à mener une réflexion sur l'équilibre économique du LERES, devenu fragile lors des réponses aux appels d'offres, car sa compétitivité n'est pas alignée avec l'évolution du marché. La question doit donc être posée, en regard de l'activité de recherche du LERES.</p> <p>Basile Chaix attend de savoir si le ministère se saisira de ces recommandations, par exemple à propos du réseau des masters en santé publique.</p> <p>Laurent Chambaud regretterait, pour sa part, que l'EHESP ne se saisisse pas de cette recommandation. En effet, le paysage des masters en santé publique est assez inégal en France, à l'image de celui des structures en santé publique. Or les universités sont de plus en plus enclines à mettre en place des instituts de santé publique, ce qui va renforcer la question de la place des masters. La CPU France Universités a affirmé qu'il</p>	
--	---	--

	<p>était important de créer des instituts de santé publique dans toutes les régions. Dans ce contexte, si l'EHESP assume un rôle de coordination des masters, elle accéderait à un rôle particulier et important.</p> <p>Michel Samson invite l'EHESP à se montrer proactive sur ces sujets afin de ne pas subir l'évolution du paysage français de la recherche et de la formation en santé publique. Par ailleurs, il estime que le Conseil scientifique joue déjà pleinement son rôle, mais qu'un rééquilibrage au profit de la recherche est nécessaire.</p> <p>Daniel Benamouzig souscrit à la nécessité de prendre des initiatives et estime que celle qui concerne le réseau des masters ne serait pas très coûteuse. L'EHESP y gagnerait en visibilité et attractivité et n'est pas obligée d'attendre l'impulsion du ministère.</p> <p>Cécile Chevrier revient au LERES et souligne que son activité de prélèvement et d'analyse des eaux lui a permis de développer des pistes nouvelles qui ont alimenté les recherches de l'IRSET. Il est important de prendre cette dimension en compte.</p> <p>Michel Samson confirme que la réflexion qui doit s'ouvrir sur le LERES doit permettre de distinguer les activités de recherche et développement du reste. Dans le domaine de l'eau, certaines activités sont très routinières. Il convient donc de bien délimiter ces aspects très routiniers, pour lesquels le LERES n'est plus compétitif, de ce qui relève de la R&amp;D.</p> <p>Cécile Chevrier tient à souligner que le LERES produit des résultats de très bonne qualité. Ainsi, elle estime que les prix attractifs proposés par les acteurs privés ne sont pas dus au hasard.</p> <p>Sylvie Ollitrault précise que l'INSERM s'intéresse au LERES et réfléchit à raccrocher cette plateforme, dans son volet recherche, avec ses laboratoires.</p> <p>Daniel Benamouzig a l'impression que les recommandations de la Cour des comptes s'inscrivent dans un paradigme assez traditionnel, alors que l'environnement évolue de façon relativement imprévisible et que le sujet de l'eau notamment, doit être pris dans sa globalité et son interaction avec tous les aspects environnementaux (air, sols, etc.). Le positionnement du LERES en tant qu'acteur de recherche en environnement et santé doit ainsi faire l'objet d'une réflexion globale, notamment à la lumière de l'émergence d'un Institut One Health.</p>	
--	--	--

<p><b>Actualités de la recherche –</b> Sylvie Ollitrault</p>	<p>Laurent Chambaud rappelle que l’EHESP dispose de trois ans pour mener à bien cette réflexion et déterminer la posture du LERES face au renouvellement de l’appel d’offres de l’eau en Ile-et-Vilaine. A cet égard, le Conseil scientifique doit jouer son rôle. Il se dit en outre persuadé que la qualité des analyses du LERES est meilleure que celle des autres acteurs, mais que cet aspect n’est pas mis en valeur dans le cadre du marché.</p> <p>Soraya Boudia se demande ce que recouvre le terme de mesures de « routine ». Il est possible d’imaginer une activité de monitoring environnemental plus pointue, en marge de ces analyses routinières, avec des financements <i>ad hoc</i> qui existent en matière de surveillance environnementale dans d’autres secteurs.</p> <p>Sylvie Ollitrault en vient aux actualités de la recherche et signale, en premier lieu, l’obtention du label « sciences avec et pour la société » (SAPS) pour le projet TISSAGE (appel à projets du MESRI), dans le cadre d’UniR. Ce projet a été fortement porté par l’EHESP et notamment par Sarah Kitar et Christophe Le Rat. Ce sujet sera abordé plus tard au cours de la présente séance.</p> <p>En deuxième lieu, elle annonce l’inauguration de la chaire « Résilience en Santé, Prévention, Environnement, Climat et Transition » (RESPECT), dont la titulaire est Laurie Marraud, maître de conférences à l’EHESP. Cette chaire a démarré de façon très dynamique avec la tenue d’une table ronde intitulée « <i>La transition écologique comme levier de résilience en santé : quels opportunités et défis ?</i> ».</p> <p>En troisième lieu, Sylvie Ollitrault mentionne l’organisation d’un séminaire commun CNAM/EHESP dans le domaine de la santé au travail, baptisé « <i>Approches plurielles en dialogues</i> », qui s’est tenu en mai et a été porté par Véronique Daubas-Letourneux (EHESP) et Katia Kotulski (CNAM, CRTD). L’idée est de prolonger cette réflexion et d’agréger les forces des deux établissements afin d’obtenir des financements MESRI supplémentaires et d’insuffler une dynamique autour de la santé publique et de la santé au travail en vue d’obtenir des contrats doctoraux.</p> <p>En quatrième lieu, dans le domaine de la science ouverte, Sylvie Ollitrault cite le lancement du HALathon, le marathon du dépôt de texte intégral dans HAL, du 30 mai au 3 juin. Cette incitation n’a pas eu le succès escompté. Il s’agissait d’une opération de sensibilisation des enseignants-chercheurs de l’EHESP, qui déposent de nombreuses notices dans HAL, mais beaucoup moins de textes intégraux.</p> <p>En cinquième lieu, un hommage scientifique en l’honneur de Bernard Jégou, décédé un an plus tôt, a eu lieu le 7 juin. L’IRSET a organisé cet hommage émouvant avec des collègues français et internationaux. S’en est suivi, du 8 au 10 juin, l’ALEXS 2022 (Atlantic Exposome Summer School) à l’EHESP, toujours porté par l’IRSET. Par ailleurs, un échange s’est tenu avec les enseignants-chercheurs sur la question de l’intégrité scientifique à l’EHESP, en compagnie de Pierre Fournier, référent intégrité scientifique de l’Etablissement. Des réflexions sur les liens d’intérêts, à différencier de la notion de conflit d’intérêts, ainsi que sur les comités d’éthique doivent également avoir lieu. Il est à noter que l’EPE réfléchit actuellement à la création d’un comité d’éthique de site et il est important de le rattacher aux singularités du domaine de la santé publique.</p>	
--	--	--



	<p>Sylvie Ollitrault précise enfin qu'une réflexion commence à se développer en matière de recherche sur la santé numérique. Une réunion avec l'INRIA, Rennes 1 et le CHU a eu lieu à propos des données de santé et des projets de santé numérique.</p> <p>Christophe Le Rat ajoute, au titre des actualités de la recherche, que le dernier webinaire du mardi portait sur « les risques sanitaires liés à l'environnement : transformation des savoirs et de la gouvernance » et était animé par Soraya Boudia,</p> <p>Sylvie Ollitrault précise que les webinaraires sont dédiés à la valorisation de la recherche interne, mais s'ouvrent également aux intervenants extérieurs.</p> <p>Antoine Maignan indique, en lien avec ces sujets, qu'un des PEPR de la stratégie nationale est baptisé « One Health » et qu'un autre a pour objet « One Water ». Il se demande si l'EHESP participe à ces appels à projets qui financent la recherche de façon très conséquente en France.</p> <p>Laurent Chambaud ne connaît pas One Water, mais a cru comprendre, au sujet de One Health, que cet appel à projets rencontrait de fortes difficultés de positionnement entre INSERM et INRAE, cette dernière institution en étant le porteur. Dans ce contexte, il est compliqué de se positionner pour l'EHESP. Dès lors, l'Ecole a tout intérêt à s'ancrer dans la proposition tripartite de l'Institut One Health, mentionnée plus tôt. Il est à noter que la santé vétérinaire est très positionnée sur ce concept et il convient d'adopter la même dynamique pour la santé humaine afin de rééquilibrer ces aspects.</p> <p>Michel Samson précise que l'IRSET et le LERES, à travers la structure de recherche baptisée « France exposome » qui est intégrée à la nouvelle feuille de route du MESRI, sont positionnés sur le PEPR « Expo 10 ».</p> <p>Daniel Benamouzig demande comment l'EHESP assure la veille sur ces dossiers d'appels à projet ou à manifestation d'intérêt.</p> <p>Sylvie Ollitrault répond que depuis quelques années, l'équipe de Direction est accaparée par les sujets de la politique de site et des PIA. Pour autant, elle assure cette veille et l'Ecole s'efforce de répondre aux divers appels lorsque cela lui est possible. Par exemple, l'EHESP est bien identifiée sur le sujet de l'exposome et répond au PEPR <i>ad hoc</i>. Toutefois, il est parfois difficile de trouver des porteurs de projets en interne, certains étant au bord du burn-out.</p>	
--	--	--

	<p>Michel Samson estime que la veille ne suffit pas ni la position attentiste, face à ces enjeux de financements très importants. L'EHESP doit se montrer proactive et s'appuyer sur un réseau bien établi. Elle doit se rendre indispensable afin de ne pas être oubliée.</p> <p>Soraya Boudia souligne qu'il n'est pas trop tard pour s'inscrire dans le PEPR One Health notamment.</p>	
<p><b>Renouvellement de la présidence et du bureau du conseil scientifique de l'EHESP (cf. article 4 et 5 du règlement intérieur)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elections des président(e) et vice-président(e)</li> </ul>	<p>Dominique Polton explique qu'elle a été nommée au Conseil scientifique en juin 2016 et qu'elle l'a présidé au cours de la dernière mandature. Elle a été reconduite afin d'assurer la transition entre le départ de Bernard Jégou et l'arrivée de Sylvie Ollitrault. Toutefois, elle n'avait pas spécialement l'intention de renouveler ce mandat, car elle aspire à prendre du recul et que ce rôle suppose d'être pleinement inscrit dans le paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur, son actualité et ses évolutions. Ainsi, il lui semble opportun de passer la main, dès lors que la phase de transition a été assurée. Le vice-président de l'instance, Daniel Benamouzig, est d'accord pour soumettre sa candidature et d'autres candidats peuvent évidemment se faire connaître.</p> <p>Daniel Benamouzig confirme sa candidature. Il souhaite porter, en interne, un message sur l'importance du Conseil scientifique dans la gouvernance et l'évolution de l'EHESP. Par ailleurs, dans le contexte de renouvellement de la Direction de l'École, il souhaite s'inscrire dans la continuité de la présidence de Dominique Polton.</p> <p>Dominique Polton s'enquiert d'éventuelles autres candidatures.</p> <p><i>Aucun autre candidat ne se fait connaître.</i></p> <p>Catherine Bonvalet tient à saluer la qualité de la présidence de Dominique Polton au cours de ces six dernières années et à la remercier. Elle se réjouit donc du souci de continuité exprimé par le candidat à sa succession.</p> <p><i>Les membres du Conseil scientifique applaudissent.</i></p> <p>Dominique Polton propose de procéder au vote et soumet la candidature de Daniel Benamouzig.</p> <p><b>Daniel Benamouzig est élu président du Conseil scientifique à l'unanimité.</b></p> <p>Laurent Chambaud tient également à remercier chaleureusement Dominique Polton pour le travail accompli au sein du Conseil scientifique. Sa mission n'était pas simple, car cette instance est l'image du développement</p>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Composition du bureau du CS pour 2022-2023</li> </ul>	<p>scientifique de l'Ecole, qui s'est construite au fur et à mesure de son mandat. Il a fallu trouver les bons équilibres et les propositions portées par Dominique Polton se sont avérées très positives. Elle a également vécu des moments délicats, mais a tenu à toujours promouvoir les intérêts de l'EHESP et est parvenue à stabiliser le rôle du Conseil scientifique. Laurent Chambaud se dit également très heureux que Daniel Benamouzig reprenne le flambeau, dans un esprit alliant continuité et renouvellement des idées.</p> <p>Christophe Le Rat propose de passer au renouvellement du bureau. Outre le nouveau président et la désormais vice-présidente, la proposition est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un représentant des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés : Patricia Loncle ;</li> <li>• un représentant des autres enseignants-chercheurs : Olivier Gérolimon ;</li> <li>• un représentant des ingénieurs et personnels techniques : Fanny Jaffres ;</li> <li>• un représentant des étudiants préparant un doctorat : Hélène Tillault.</li> </ul> <p><b>La composition du bureau du Conseil scientifique pour 2022-2023 est approuvée à l'unanimité.</b></p>	
<p><b>Participation de l'EHESP à la création de l'Etablissement public expérimental (EPE) « Université de Rennes » –</b> Laurent Chambaud</p>	<p>Laurent Chambaud annonce que le projet évolue, car l'INSA de Rennes, qui souhaitait jusqu'alors être associé à l'EPE, demande désormais à devenir établissement composante. Ce souhait sera discuté lors du prochain Conseil d'administration de l'INSA, au début juillet. Il s'agit d'un sujet prééminent, car l'INSA est un acteur important du paysage rennais. En tout état de cause, en accédant à ce statut, cet établissement accepterait toutes les étapes validées préalablement, dont les statuts. Par ailleurs, l'Institut Agro Rennes-Angers et l'ENSAI de Rennes souhaitent être associés à l'EPE. S'agissant de l'ambition de l'EPE, elle s'articule autour de trois grandes transitions, en environnement, numérique et santé globale. L'aspect de l'environnement est déjà bien ciblé, avec la réponse à l'appel à projets Excellence. Le volet du numérique englobe quant à lui les sujets de développement de l'intelligence artificielle dans tous les domaines et l'INRIA entend mettre en place une structure de recherche dédiée au sein de l'EPE. Un développement fort est attendu sur la cybersécurité, mais l'aspect numérique et santé sera également présent. Enfin, concernant la santé globale, l'EHESP propose de créer un Institut de Santé Mondiale pour le compte de l'EPE. Cet Institut travaillera fortement sur les aspects santé-environnement, mais pas uniquement. Cette structure participera au développement du One Health, aussi bien à Rennes que dans une dynamique plus large de réseau. Le quatrième étage de la structuration du projet a trait à une réflexion sur les évolutions des politiques et des modalités d'exercice démocratique dans l'ensemble de la société. Un premier axe aura trait aux politiques publiques et aux évolutions des différentes fonctions publiques dans le monde, avec un rôle particulier de la santé. Un second axe se penchera sur les évolutions de la conception de l'ingénierie dans la société actuelle et de demain. Un document de quelques</p>	

pages va être rédigé sur cette base et sera annexé au contrat de site. L'objectif est de créer l'Institut de Santé Mondiale à horizon 2024.

Laurent Chambaud en vient aux principes de fonctionnement et indique que la version 1 des statuts a été envoyée à la DGESIP du MESRI. La DGESIP a renvoyé des propositions de modifications, mais très peu d'aspects de cette première version ont été modifiés. L'École a en outre fait ajouter un élément afin de préciser que l'activité de formation de fonctionnaires de l'EHESP (formations initiale et continue) n'est pas incluse dans l'EPE. Au final, ces statuts permettent aux établissements composantes de conserver des garanties très fortes. La stratégie globale doit être cohérente avec chacune de leurs stratégies respectives et le contrat de site sera importants à cet égard. La coordination se fera uniquement sur le périmètre de l'EPE, les différents établissements conservant leurs budgets et modalités de fonctionnement. En revanche, la coordination sera intéressante dans le cadre de la réponse aux grands appels à projets. Par ailleurs, tous les diplômes porteront à la fois la mention de l'Université de Rennes et celle des établissements composantes.

Laurent Chambaud explique ensuite que Rennes 1 va disparaître pour être remplacée par l'Université de Rennes, mais que de nombreuses instances vont lui survivre. L'EHESP sera représentée dans ces instances, quoi que de façon minoritaire. Ainsi, le Conseil stratégique de l'expérimentation a été mis en place afin qu'il existe une instance paritaire où discuter des sujets avant qu'ils soient soumis au Conseil d'administration, où les établissements pèsent peu. Le mode de décision au sein de cette instance est l'unanimité, ce qui suppose de trouver des compromis. Enfin, à la fin de la période d'expérimentation, en 2028, tout établissement peut choisir de sortir de l'EPE.

Les établissements ont également des devoirs, et notamment de contribuer à la mise en œuvre du contrat de site et de participer à la stratégie commune. Un budget et une politique RH propres à l'EPE seront déployés, en cohérence avec les objectifs définis collectivement.

Laurent Chambaud précise que le portage de l'axe santé mondiale par l'EPE implique un avantage certain, grâce à cette chambre d'écho élargie. En outre, l'EPE rendra le site rennais plus visible et attractif. Il sera en outre possible de bénéficier de services supplémentaires tels que la médecine du travail et de prévention, les services culturels, des services supports, etc. L'EPE permettra surtout de porter en commun des projets à une échelle plus grande. Par exemple, l'EHESP portera, au sein de l'EPE, la politique de développement du dispositif « étudiants relais santé ». Toutefois, il convient de ne pas omettre les risques associés à ce projet. Ainsi, l'EHESP aura un poids relativement faible au regard de ses effectifs au sein de l'EPE. Toutefois, l'École est plutôt bien positionnée en termes d'identification des forces du site rennais. Un autre risque est lié au temps à consacrer à l'EPE au sein des services support de l'École, notamment eu égard aux participations dans les différents comités. Les équipes craignent également de perdre en agilité, mais ce risque devrait être limité. Il conviendra, en outre, de faire cohabiter le développement des deux marques, Université de Rennes et EHESP. Par ailleurs, l'engagement des tutelles dans l'EPE est identifié comme un risque de perdre des

	<p>financements au titre de l'EHESP seule. Un autre risque important est lié au fait de prendre la création de l'EPE au sens d'une régionalisation de l'EHESP. A cet égard, il semble essentiel de conserver le site parisien et de poursuivre des partenariats nationaux, tel qu'avec le CNAM.</p> <p>Laurent Chambaud souligne que, si l'EHESP n'était qu'un établissement associé, elle pourrait continuer à participer aux réponses communes, mais elle ne serait pas prioritaire sur les services communs. Son rôle serait en outre moindre dans la dynamique de site, ce qui constituerait un risque pour une petite structure telle que l'EHESP. Dès lors, si le risque à entrer dans une structure telle que l'EPE est bien identifié, celui de n'y être qu'associé existe tout autant. Il est à noter qu'au plan national, les EPE qui se sont constitués sont rapidement sortis de la phase expérimentale pour devenir des établissements à part entière, ce qui prouve que la dynamique à l'œuvre est en train de prendre.</p> <p>Laurent Chambaud présente ensuite le calendrier, quelque peu contraint, et précise que l'ambition est de créer l'EPE au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de signer le contrat de site juste après. Cette date suppose que tous les établissements aient voté cette création en conseil d'administration avant la fin septembre pour que le dossier passe en CNESER en octobre. Il apparaît important que Laurent Chambaud mène cette discussion et ce vote en Conseil d'administration avant son départ, car son successeur connaîtra moins bien ce dossier, ce qui suppose d'organiser une séance extraordinaire du Conseil scientifique au cours de la deuxième quinzaine d'août.</p> <p>Dominique Polton s'enquiert de la façon dont ce projet a été débattu et est ressenti au sein de l'Ecole, et notamment de l'avis des responsables d'unité et de département. Par ailleurs, elle demande s'il sera possible de voter à distance lors de la séance d'août du Conseil scientifique. Enfin, elle demande des précisions sur la fin de la phase expérimentale, censée arriver rapidement.</p> <p>Laurent Chambaud précise que lorsque la phase d'expérimentation se terminera, l'EPE deviendra un Etablissement d'enseignement supérieur, avec les statuts de l'EPE.</p> <p>Catherine Bonvalet demande si Laurent Chambaud pourrait envisager de prolonger sa présence en tant que Directeur jusqu'en janvier 2023 afin d'accompagner cette phase importante.</p> <p>Laurent Chambaud précise que décret en vigueur, compte tenu de son âge (68 ans), lui permet d'aller jusqu'au 31 août 2022. Il semble compliqué d'envisager une période d'intérim et il pense que s'il est possible de tenir l'instance avant le 31 août, cette organisation sera profitable à son successeur, qui pourra ainsi pleinement prendre ce dossier en main. Laurent Chambaud sera à son service s'il souhaite être épaulé.</p>	
--	---	--

	<p>Michel Samson revient à la question de Dominique Polton et se dit, pour sa part, extrêmement favorable à la participation de l'EHESP à l'EPE, car il estime que les bénéfices seront supérieurs aux risques encourus. Ainsi, l'Ecole a pu porter le thème de la santé globale à l'échelle de l'EPE, ce qui constitue un aspect très positif. L'arrivée tardive de l'INSA procède d'une analyse identique. Cet établissement de taille restreinte a compris qu'il prenait trop de risque à ne pas être intégré à l'EPE. La marginalisation constitue un grand risque et la participation une belle opportunité.</p> <p>Jean-Pierre Le Bourhis indique que le laboratoire ARENES est très favorable au projet puisque cette structure s'appuie déjà sur plusieurs des futures composantes de l'Université de Rennes. En revanche, il regrette la position de Rennes 2 vis-à-vis de ce projet, qui n'a pas souhaité entrer dans cette dynamique. Les liens avec la recherche en sciences sociales sont en effet incontournables. Au titre des avantages de l'EPE, il identifie bien les bénéfices pour les fonctions support notamment, mais il indique que pour la recherche pure, ces aspects sont plus difficiles à identifier, car les laboratoires fonctionnent en réseau quoi qu'il arrive. Toutefois, il s'agirait d'une reconnaissance bienvenue de ces échanges entre composantes. En revanche, l'accroissement des tâches de gestion et de coordination pour ce niveau supérieur occasionne quelques craintes. En tout état de cause, Jean-Pierre Le Bourhis fait état d'un avis plutôt positif quant à la création de l'EPE.</p> <p>Basile Chaix déduit de la présentation de ce jour que l'affichage santé publique souhaité au sein de l'EPE se transforme sous l'angle de la santé globale. Il se demande si cette évolution est problématique ou au contraire, bénéfique pour l'Ecole. Par ailleurs, au sujet de Rennes 2, il croit avoir compris qu'il s'agirait d'un établissement partenaire et souhaiterait des précisions sur ce point.</p> <p>Daniel Benamouzig souhaite savoir si les membres du Conseil scientifique auront des interlocuteurs homologues au sein de l'EPE. Par ailleurs, il juge important de recueillir ce jour toutes les réserves qui doivent être exprimées. En troisième lieu, il se demande si les autres instances, externes à l'EHESP, ont identifié des risques quant à la participation de l'Ecole à l'EPE. Enfin, il se demande s'il ne serait pas opportun de commencer à formuler un avis dès à présent plutôt que d'attendre la fin de l'été, en réunissant un Conseil scientifique extraordinaire très prochainement.</p> <p>Isabelle Ville se demande quels sont les impacts de la participation de l'EHESP à l'EPE dans les relations avec l'Etablissement Campus Condorcet.</p> <p>Catherine Bonvalet pense, pour sa part, qu'il est précisément essentiel de renforcer les liens avec le Campus Condorcet afin de préserver l'envergure nationale de l'Ecole.</p>	
--	--	--

	<p>Nathalie Théret rappelle que les mêmes réflexions sur les risques et bénéfices avaient été soulevées à l'occasion du projet d'Université Bretagne Loire. Comme Michel Samson, elle pense que cette dynamique autour de l'EPE offre davantage de bénéfices que de risques pour l'EHESP. Il est toutefois important de mener cette discussion dans chaque service afin de clarifier le sujet avec les équipes.</p> <p>Sylvie Alemanno se demande si, au sein de l'EPE, les diplômes seront mutualisés et si certains seront créés. De même, pour la recherche, les équipes de l'EHESP sont désormais bien identifiées dans le domaine de la santé environnementale et elle se demande comment cet aspect va évoluer. Elle identifie précisément le risque de dissolution à ce niveau.</p> <p>Laurent Chambaud souligne que Rennes 2 est associé à l'EPE et qu'il s'agit d'un interlocuteur très important dans le domaine des SHS. Toutefois, la relation avec ce partenaire est complexe, car deux universités qui s'intègrent au même EPE sont appelées à fusionner, ce qui n'est pas souhaité par Rennes 2 dans le contexte actuel. Il est donc proposé de mettre en place un partenariat renforcé et à terme, cet acteur devra définir sa position plus précisément. S'agissant du sujet de la santé globale, terme auquel la notion de santé mondiale a été préférée, il devait s'incarner dans un projet précis et l'EHESP propose donc de porter ce projet d'Institut de Santé Mondiale. Laurent Chambaud souligne que le contenu précis des thèmes abordés au sein de l'Institut n'est pas encore connu, mais il se dit convaincu que le sujet de l'évolution des systèmes de santé dans tous les pays doit figurer en bonne place dans les programmes de recherche. La crise actuelle des systèmes de santé doit être interrogée et les réponses apportées de par le monde doivent être analysées et comparées. Laurent Chambaud en vient ensuite à la question relative aux instances et précise que les conseils scientifiques des établissements composantes restent en place. En parallèle, un Conseil académique de l'Université de Rennes va être créé, comprenant une déclinaison pour les sujets de recherche, dans lequel l'EHESP sera représentée. Il est à noter que tous les établissements composantes, et notamment l'IEP de Rennes, ainsi que les collectivités territoriales ont vivement et explicitement souhaité la participation de l'EHESP à l'EPE et à ses instances.</p> <p>Sylvie Ollitrault précise, pour sa part, qu'elle est toujours la représentante de l'EHESP au sein du réseau Campus Condorcet. Elle appelle de ses vœux un approfondissement du positionnement national de l'Établissement. S'agissant des diplômes, elle rappelle que les écoles doctorales sont déjà <i>de facto</i> pluriimplantées. Par ailleurs, les collaborations avec Rennes 2 vont se poursuivre et la dynamique SHS est en train de se construire, en parallèle à l'EPE. Au sein de cet EPE, des pools de recherche disciplinaires vont se mettre en place, complétés par des thématiques transversales, dont celle de la santé globale.</p>	
--	--	--

Laurent Chambaud ajoute qu'actuellement, l'EHESP coaccrédite des diplômes (avec l'IEP, Rennes 1, etc.) et qu'elle ne souhaite pas qu'en rejoignant l'EPE, les diplômes soient uniquement siglés Université de Rennes. Ils conserveront la marque de tous les établissements partie-prenantes. Des garanties ont été apportées à cet égard.

Daniel Benamouzig revient à la distinction entre santé globale et santé publique. La première notion lui semble encore mal définie, en termes de périmètre et de contenu, ce qui offre une certaine plasticité. Par ailleurs, cette approche est très anglo-saxonne et il existe un enjeu à faire émerger une approche issue du monde francophone. Il s'agit donc d'un espace de construction possible, qui recèle une certaine dimension stratégique. Enfin, si la notion de santé publique avait été affichée en priorité, cette approche aurait consisté à admettre une sorte de privatisation du secteur, ce qui n'est pas souhaitable pour une école qui porte le nom d'EHESP. Dès lors, il estime que le choix du thème de la santé globale est positif et ouvert.

Laurent Chambaud tient à rappeler que le choix de l'intitulé s'est porté sur la santé mondiale, plutôt que globale, afin de privilégier l'approche francophone. Par ailleurs, une dynamique commence à poindre en vue de développer la santé mondiale en France. Cette initiative s'inscrit dans ce contexte plus large.

Daniel Benamouzig propose de recueillir ce jour les avis des membres du Conseil scientifique eu égard au projet d'EPE, de façon orale. Sur cette base, il lui semble possible de rédiger un court avis à proposer en début d'été et d'organiser un vote électronique. Daniel Benamouzig invite ensuite le Conseil scientifique à statuer sur la recommandation.

**Le Conseil scientifique émet une recommandation favorable au projet de participation de l'EHESP à la création de l'Etablissement Public Expérimental « Université de Rennes », à l'unanimité.**

*La séance est suspendue de 13 heures 15 à 14 heures.*

Dominique Polton tient à préciser, avant de reprendre les débats, qu'elle a été très impressionnée, au fil de ses six années de mandat, par ce que l'EHESP est devenue, par son dynamisme, ses réalisations et ses capacités à opérer des choix stratégiques et à les rendre opérationnels. Elle salue également sa capacité à se renouveler et à relever de nouveaux défis dans le monde de la recherche et de la formation, dans une démarche ambitieuse, proactive et volontaire, à la poursuite de l'excellence. Elle tient à rendre hommage à Laurent Chambaud pour sa gestion et la façon dont il a mené ce développement tout à fait remarquable.

Laurent Chambaud remercie Dominique Polton et tout le Conseil scientifique.



	<i>Les membres du Conseil scientifique applaudissent.</i>	
<b>Retour sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes sur la gestion de l'EHESP sur 2015-2021 et la réponse de la direction de l'Ecole – Laurent Chambaud</b>	<i>Ce point a été traité dans le point 2 de l'ordre du jour – « Actualités de l'EHESP ».</i>	
<b>Labellisation « Science avec et pour la société », projet « Triptyque science société, agir ensemble » (TISSAGE) déposé au titre d'UNIR – Sarah Kitar</b>	<p>Sarah Kitar précise que le projet TISSAGE s'inscrit dans le cadre d'UniR et implique Rennes 2, Rennes 1 et l'EHESP. Ce projet a été déposé en réponse à un appel du MESRI pour l'obtention du label SAPS (Science avec et pour la société). Ce label est attribué pour trois ans. UniR n'a pas été retenu dans le cadre de la première vague de labellisation à l'automne 2021 et Rennes 1 et Rennes 2 ont sollicité l'EHESP pour participer au dépôt d'un nouveau dossier dans le cadre de la deuxième vague en 2022. Cette fois-ci, le projet d'UniR a été retenu parmi les 12 projets labellisés en mai.</p> <p>Ce projet est porté par l'Université de Rennes 1 pour le compte de l'UniR. Son coût est estimé à 390 000 euros par an sur trois ans. Un financement à hauteur de 215 000 euros a été demandé au MESRI, et une somme de 193 000 euros a été obtenue au final. Le projet a été présenté au comité des membres d'UniR la semaine précédant la présente séance, qui a décidé d'attribuer le financement complémentaire au projet.</p> <p>Cette démarche s'inscrit dans les enjeux du dialogue entre science et société, en complémentarité avec le Participatory Science Hub (PSH) du PIA4 Interdisciplinary Research and Innovation for Societal transition (IRIS-E). Elle s'intègre également dans les trois transitions stratégiques de l'UniR (environnement, numérique et santé).</p> <p>Sarah Kitar explique que TISSAGE est un acronyme qui signifie « Triptyque Science Société pour AGir Ensemble ». Ce triptyque est composé des citoyens, des chercheurs et des décideurs. Il existe un certain nombre de dispositifs préexistants, mais toujours organisés de façon bilatérale, alors que le projet vise à réunir toutes les dimensions du triptyque. Il se structure autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se rencontrer en formation : formations en médiation scientifique pour les chercheurs, formations à la démarche scientifique pour les étudiants fonctionnaires et en journalisme, et actions en direction des scolaires, par des rencontres avec des chercheurs ;</li> <li>- réinventer le débat public : organisation de Cafés de l'Espace des sciences (dix fois par an) et mise en place d'un comité science-société avec des représentants des trois profils d'acteurs (une vingtaine de participants) pour formuler des recommandations de politiques publiques ou des propositions de</li> </ul>	

	<p>thématiques pour des appels à projets (production d'une émission annuelle avec TV Rennes sur ce dispositif) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coconstruire les recherches : mise en place d'une plateforme de recherche participative impliquant les trois catégories d'acteurs à partir des thématiques proposées par le comité science-société.</li> </ul> <p>Sarah Kitar rappelle que le projet s'appuie sur un certain nombre de partenaires ainsi que sur les instances de l'UniR – Conseil Recherche et Conseil Formation notamment. Le Comité de pilotage de TISSAGE se réunira deux fois par an et le Directoire, réunissant Leszek Brogowski, Laurence Fontaine, Sarah Kitar et Christophe Le Rat, assurera le suivi au quotidien. Il pourra s'appuyer sur des coordinateurs au sein des établissements partenaires. En termes de moyens, il est prévu de recruter un gestionnaire administratif à 50 %, hébergé à Rennes 1, ainsi qu'un coordinateur de la plateforme de recherche participative à 100 %, hébergé à l'EHESP. Les diverses réunions pourront avoir lieu en dehors de l'université.</p> <p>Sarah Kitar en vient à l'implication plus spécifique de l'EHESP et souligne le fort investissement du pôle Sciences et société de la Direction de la recherche, qui participera notamment au Comité de pilotage de TISSAGE. Quant aux formations à la démarche scientifique, il est prévu d'utiliser TISSAGE comme une expérimentation en lien avec la réforme de la Haute Fonction Publique. Par ailleurs, pour les personnels de recherche, TISSAGE leur permettra l'accès aux formations et une implication dans les actions (Labskol, Cafés, recherche participative, etc.). En outre, l'EHESP s'est engagée à intégrer un item science-société dans les fiches de poste lors de ses futures campagnes de recrutement. TISSAGE a enfin pour objectif que toutes ces actions aient un effet de levier pour les projets européens. Au final, il apparaît clairement que cette démarche va impacter le positionnement de l'EHESP dans le projet d'EPE UniR.</p> <p>Michel Samson souligne l'importance du projet, en termes de financements et d'ETP, alors qu'il ne s'étend que sur trois ans. Les deux personnes qui seront recrutées devront effectuer un travail d'inventaire des réalisations et mettre en contact les différents acteurs durant cette période. Une fois ce fonctionnement mis en place et opérationnel, il se demande quelle suite sera donnée à ce projet, sans financement.</p> <p>Christophe Le Rat répond que le projet TISSAGE est conçu comme un « starter ». Il s'agit donc d'une expérimentation qui pourra être évaluée par le MESRI. Une réunion a d'ailleurs eu lieu récemment au ministère, en présence du Hcéres, afin de définir les indicateurs à mettre en place pour évaluer ces nouvelles modalités d'action en commun. Depuis, le Hcéres s'est retiré de cette réflexion sur l'évaluation, ne sachant pas comment appréhender ce type de dispositif. Au-delà de l'expérimentation, les porteurs de ce projet comptent sur la dynamique du site et sur l'implication des collectivités territoriales dans les financements</p>	
--	--	--

	<p>futurs. Il s'agit d'une nouvelle façon de faire de la science et ce projet est un pari sur l'avenir. Il est à noter que Rennes 2 est très impliqué dans ce projet, ce qui est très important pour le site.</p> <p>Laurent Chambaud estime que l'atterrissage des projets pose toujours question. En l'occurrence, il s'agit d'un projet UniR, sachant qu'UniR est appelé à disparaître. Ainsi, ce projet doit être valorisé et inclus dans le contrat de site 2022-2027. Il s'agit d'une négociation qui reste à mener pour déboucher sur un contrat d'objectifs et de moyens.</p> <p>Fanny Jaffres demande si, dans le cadre du projet, il est prévu de définir des thématiques scientifiques en particulier.</p> <p>Sarah Kitar répond qu'à ce stade, cet aspect reste ouvert et que tous les sujets sont possibles, même si trois transitions sont identifiées comme thématiques prioritaires dans le cadre de l'UniR, laissant augurer des sujets plus propices que d'autres. Il est à noter que le thème de la santé publique est le cœur de cible. S'agissant de la plateforme de recherche, les thèmes seront proposés par le comité sciences-société et les projets bénéficieront de petits financements d'amorçage.</p> <p>Jean-Pierre Le Bourhis juge cette initiative extrêmement intéressante et inédite. Il souhaite savoir si, eu égard à l'inventaire, des dispositifs déjà existants ont déjà pu être identifiés. Par ailleurs, il existe un besoin de coordination entre les différents secteurs – environnement, santé publique et social. La valeur ajoutée de ce projet est en effet de ne pas être sectoriel et de faire le lien entre ces divers domaines.</p> <p>Sarah Kitar répond qu'un des objectifs de la plateforme participative est bien de partager les bonnes pratiques et expériences déjà développées sur certaines thématiques. L'inventaire des dispositifs existants a été réalisé lors de la réponse au premier appel à projets, tout en proposant des éléments nouveaux. Le projet consiste à offrir un cadre pour que ces initiatives puissent se développer.</p> <p>Christophe Le Rat confirme que le travail de recensement a déjà été réalisé, en partant notamment de l'organisation des Assises du tiers-secteur de la recherche, fin 2020 à Rennes. Un groupe tiers-secteur s'est constitué par la suite sur la Région Bretagne. Il est à noter que seul le site de Rennes a été retenu en Bretagne dans le cadre de cette labellisation et que ce label va permettre d'accorder une reconnaissance à de nombreuses actions existantes sur le site.</p> <p>Daniel Benamouzig félicite les porteurs de ce projet pour le travail accompli. Pour sa part, il jugerait intéressant que la médiation porte prioritairement sur des sujets de santé publique et de déterminer des</p>	
--	---	--

	enjeux pragmatiques dans ce domaine. En effet, très souvent, une manière d’opérationnaliser le rapport entre science et société est de mettre en avant les impacts sur la santé.	
<p><b>Présentation du réseau doctoral en santé publique (RDSP) – Sylvie Ollitrault et/ou Judith Mueller</b></p> <p><b>Validation des contrats doctoraux attribués par les UMR : Arènes - Jean-Pierre Le Bourhis, Irset – Michel Samson</b></p>	<p>Judith Mueller précise que le réseau doctoral en santé publique est animé par l’EHESP, avec Sylvie Ollitrault et elle-même. Une coordinatrice de réseau officie à mi-temps (Emmanuelle Denieul), secondée par une assistante de réseau à plein temps (Karine Laboux). Le réseau compte 11 écoles doctorales membres, réparties sur tout le territoire, et rencontre un certain succès, grâce à la forte mobilisation des doctorants. La mission du réseau est de créer une communauté de chercheurs et professionnels qui partagent une culture en santé publique, basée sur l’interdisciplinarité et l’ouverture à l’international. Ce réseau est largement pluridisciplinaire et touche à tous les domaines de la santé publique. Son défi est donc de créer, par-delà la variété des approches, une culture commune en santé publique.</p> <p>Judith Mueller explique qu’en parallèle aux activités internes à l’école doctorale (recherche et enseignement), le réseau propose aux doctorants une formation pluri et interdisciplinaire à hauteur de 30 crédits, avec des rencontres scientifiques, un catalogue de formations, des aides à la mobilité et un dispositif de Séminaire Inter Disciplinaire /Note Inter Disciplinaire. A ce jour, 82 doctorants sont inscrits dans le réseau, dans des parcours disciplinaires variés. L’ambition est d’augmenter encore cette diversité des parcours au sein du réseau.</p> <p>Judith Mueller renvoie au site internet du réseau pour davantage d’informations. Elle tient à préciser que le réseau reçoit régulièrement des demandes d’adhésion de la part d’autres écoles doctorales, ce qui pose la question des moyens à sa disposition eu égard à ces possibilités d’extension.</p> <p>Dominique Polton la remercie pour cette présentation très intéressante et invite à prévoir une discussion lors d’un prochain Conseil scientifique.</p> <p>Nathalie Théret se félicite du bon fonctionnement du réseau. En tant que responsable d’école doctorale, elle souligne combien il est appréciable de pouvoir compter sur une équipe de coordination très réactive et professionnelle.</p> <p>Jean-Pierre Le Bourhis indique que pour ARENES, il s’agit d’un projet de thèse sur les initiatives locales pour l’accès aux droits sociaux. Ce travail part des constats de non-recours aux droits sociaux et a pour projet d’interroger le rôle des associations et des pouvoirs publics dans la complexification du système de recours aux droits et services. Ce sujet de thèse se situe à la croisée de la sociologie et de la science politique. Le projet est intégralement financé par l’allocation EHESP.</p> <p>Michel Samson indique que comme ARENES, l’IRSET bénéficie d’un contrat plein. Le financement du projet de Philippe Glorennec est assuré pour moitié par la région Bretagne et pour l’autre moitié par l’Adème (avis</p>	

	<p>favorable au financement, en attente de confirmation). Quant à Barbara Le Bot, elle va également pouvoir bénéficier de plusieurs demi-financements de l'Ecole et d'institutions extérieures, lui permettant d'inscrire deux doctorants en thèse à partir d'octobre 2022. Il s'agit évidemment de bons dossiers.</p> <p><b>Les contrats doctoraux attribués par les UMR ARENES et IRSET sont approuvés à l'unanimité.</b></p>	
<p><b>Projets en cours :</b> – Sylvie Ollitrault</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>« Politique des contrats post-doctoraux à l'EHESP »</b></li> </ul>	<p>Sylvie Ollitrault se propose de présenter deux chantiers de réflexion en cours à l'EHESP. Le premier s'intéresse à la politique des contrats post-doctoraux, à travers la mise en place d'un groupe de travail animé par la DRH, avec les représentants des différents syndicats et des étudiants-chercheurs. Elle y participe également en tant que Directrice de la recherche. Le nouveau décret sur le contrat post-doctoral a été publié le 4 novembre 2021, offrant l'opportunité de réfléchir aux multiples statuts rattachés aux doctorats et post-doctorats. Cette réflexion se veut utile aux agents, en termes d'accompagnement et de reconnaissance, comme à l'Ecole et à son attractivité. Des inconvénients ont été identifiés, au premier rang desquels la faiblesse de la rémunération minimale prévue par l'arrêté (2 271 euros bruts mensuels). Ainsi, le post-doctorat de type MESRI ne sera pas attractif pour certains agents contractuels.</p> <p>Sylvie Ollitrault précise que la réflexion en interne vise à clarifier les statuts en présence, car un certain flou règne à cet égard à l'EHESP, ainsi que les rémunérations et la durée des post-doctorats. Ce dernier point doit être mieux encadré et les différentes positions harmonisées, car les pratiques sont diverses en la matière. Il s'agit d'une transformation culturelle de l'école en faveur du rattachement à l'UMR. La réflexion porte également sur la nécessité de renforcer l'accompagnement des post-doctorants en vue de leur insertion professionnelle. Les autres sujets ont trait au recrutement, à la rédaction et à la transparence de la fiche de poste, aux ressources (idée d'un contrat post-doctoral sur les ressources propres de l'EHESP), à la place de l'enseignement au sein de ce statut, aux droits et devoirs du porteur de projet et du doctorant, etc. Ce dernier sujet rejoint la question de la circulation des doctorants à l'international et vers d'autres laboratoires (réflexion sur les échanges possibles). Ainsi, le Conseil scientifique sera sans doute sollicité pour remettre un avis sur cette politique des contrats post-doctoraux une fois la réflexion aboutie. Les problèmes ont été listés et il convient d'approfondir l'analyse.</p> <p>Laurent Chambaud estime que cette réflexion est importante et qu'elle intervient alors que le paysage de la recherche s'est consolidé au sein de l'Etablissement. Il convient de définir une double politique d'envoi et d'accueil de post-doctorants. Par ailleurs, il appelle de ses vœux une réflexion sur les ingénieurs de recherche et leur devenir au sein de l'Ecole et estime que le travail sur les post-doctorants va également permettre d'avancer sur cette question.</p>	

	<p>Christophe Le Rat rappelle que la réflexion a démarré par un travail autour du statut de contractuel au sens large. Au fil de ces réflexions, il est apparu que la partie formation est désormais structurée, avec des agents majoritairement fonctionnaires, alors que pour la recherche, la plupart des ingénieurs sont en statut précaire (CDD sur ressources propres notamment). Il a été décidé de mener une première phase de réflexion sur les post-doctorants en vue de déployer une véritable politique de cartographie et d'accompagnement de ces derniers au sein de l'Ecole.</p> <p>Fanny Jaffres estime cette réflexion intéressante, mais souligne que les ingénieurs de recherche s'interrogent sur la plus-value à s'orienter vers un statut de post-doctorant, encadré par un délai limite de trois ans après la soutenance pour une durée maximale de trois ans. Le contrat de projet des ingénieurs de recherche semble plus avantageux, d'autant plus que sur les CV, ils se disent plutôt chercheur post-doctoral. Toutefois, l'inscription au sein de l'UMR plutôt que sur un seul projet lui semble bénéfique. S'agissant de la mobilité, elle considère également qu'elle est très positive, mais souligne que le manque d'opportunités conduit souvent des post-doctorants à rester à l'EHESP.</p> <p>Sylvie Alemanno estime qu'un post-doctorant ne doit pas faire le travail d'un ingénieur de recherche. A l'origine, ce dernier intervient en appui technique sur un projet particulier. Or de plus en plus d'ingénieurs étant titulaires d'une thèse, ils ont également envie de développer des recherches et tentent de candidater à des postes de professeur. Ainsi, il existe une certaine confusion des genres qui engendre des frustrations. Or en réalité, le principe du post-doctorat est d'aller chercher un candidat qui arrive d'ailleurs pour insuffler un regard nouveau au sein d'une équipe. Cette dimension justifie la durée maximale de trois ans. En outre, le post-doctorant doit se placer dans la trajectoire d'une recherche d'un poste de maître de conférences puis de professeur. Si l'Etablissement ne s'occupe que de ses propres post-doctorants et les recrute, il procède par endogamie, ce qui pose également problème. Il n'existe donc pas de solution idéale, mais autant de cas individuels que de post-doctorants.</p> <p>Basile Chaix soutient la réflexion en cours, car elle cherche à mettre en place des bonnes pratiques en matière de ressources humaines (question des conditions d'accès, de la rémunération, des droits et devoirs...). Le fait de rédiger une charte du post-doctorat permettra de distinguer ce statut de celui des ingénieurs de recherche. En tout état de cause, il suggère, dans un premier temps, d'encourager les bonnes pratiques, tout en laissant une certaine souplesse au système en vigueur à l'EHESP (recrutement en interne et possibilité de renouvellement de la période de trois ans notamment). En effet, les principaux intéressés sont en situation précaire et le fait d'imposer des règles couperet pourrait leur nuire au lieu de les soutenir.</p>	
--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>« Déclaration des liens d'intérêts EHESP » destinée aux enseignants-chercheurs</b></li> </ul>	<p>Soraya Boudia salue l'engagement d'une telle réflexion dans un contexte de précarisation généralisée de la recherche à l'université et dans les institutions. Elle constate au quotidien combien les plus jeunes vivent un certain mal-être lié au manque de perspectives. Par ailleurs, il est important de développer une analyse disciplinaire, car les diverses disciplines ne sont pas logées à la même enseigne sur ces sujets.</p> <p>Sylvie Ollitrault précise que la DRH a prévu de réaliser un <i>benchmark</i> local.</p> <p>Michel Samson suggère de s'inspirer des statuts qui existent, comme à l'INSERM, où cohabitent des ingénieurs de recherche et des post-doctorants, aux statuts bien distincts et reconnus. Par ailleurs, la notion de cas par cas est liée aux différents projets professionnels et à cet égard, il est important de renforcer l'accompagnement.</p> <p>Sylvie Ollitrault en vient au second sujet qui a trait à la déclaration des liens d'intérêts pour les enseignants-chercheurs. Ce sujet fait écho à une demande de la Cour des comptes et s'inscrit également dans le plan d'action HRS4R. La DR est en train de construire un formulaire simplifié pour effectuer cette déclaration. Il convient de bien faire la différence entre cette notion de liens d'intérêt et celle de conflit d'intérêts. En effet, la déclaration des liens vise précisément à éviter à un chercheur d'être perçu comme en situation de conflit d'intérêts. En parallèle, un débat interne est en cours quant à la publicisation ou non de ce document. A ce stade, le groupe de travail suggère plutôt que le formulaire ne soit pas rendu public. Il serait révisé au moment de l'entretien professionnel annuel réalisé en interne par le Directeur de département. Il est à noter qu'une déclaration rendue publique poserait la question de la protection des données personnelles des chercheurs.</p> <p>Dominique Polton indique qu'elle a occupé le poste de déontologue de la CNAM, où les déclarations de liens d'intérêts étaient encouragées pour les personnes concernées, tout en restant totalement confidentielles. La démarche vise donc à encourager ces déclarations et à discuter de ces liens avec les intéressés et des choix qui sont peut-être nécessaires. La publicisation généralisée ne lui semble pas nécessairement opportune.</p> <p>Laurent Chambaud estime qu'en France, il reste à effectuer un travail d'explication de la différence entre liens et conflits d'intérêts, aussi bien chez les scientifiques que plus généralement dans les médias. Il convient notamment de diffuser l'idée selon laquelle le lien d'intérêts ne constitue pas une faute en soi. Par ailleurs, il est essentiel d'encourager les chercheurs à effectuer des déclarations d'intérêts, avec toutes les garanties liées à la RGPD. Il est en outre favorable au fait que ces déclarations soient disponibles quelque part, car le fait de ne pas les mettre à disposition d'un journaliste par exemple, tendrait à laisser penser qu'elles sont cachées à dessein. Il tient à souligner que ce sujet est particulièrement sensible dans le domaine de la santé publique et que la meilleure protection pour les chercheurs est la transparence.</p>	
---	---	--

	<p>Dominique Polton pense que ces déclarations doivent être systématiques, mais elle n'est pas certaine qu'elles doivent être publiques. Par ailleurs, il convient de se mettre d'accord sur la durée rétroactive des informations de la déclaration. Elle note que la DPI est très orientée vers les liens avec les acteurs industriels des produits de santé. Au contraire, la notion de liens d'intérêts définie par l'EHESP lui semble très large.</p> <p>Sylvie Ollitrault confirme qu'il s'agit peut-être du défaut de ce document.</p>	
<p><b>Questions diverses</b></p>	<p>Dominique Polton demande s'il est urgent de nommer un membre du Conseil scientifique pour siéger dans une instance de la SASU.</p> <p>Laurent Chambaud répond qu'il n'est pas possible d'avancer officiellement sur ce dossier tant que le MESRI n'a pas rendu son avis.</p> <p>Dominique Polton propose de lancer un appel aux personnalités extérieures du Conseil scientifique afin d'avancer sur ce point en attendant l'avis du MESRI.</p> <p style="text-align: center;">*</p> <p>Daniel Benamouzig tient à remercier Dominique Polton et Laurent Chambaud pour leur implication au sein de l'instance et pour la qualité des échanges, qui se sont toujours déroulés dans une ambiance sereine. Il attire l'attention sur la richesse des points inscrits à l'ordre du jour et sur l'esprit constructif qui régnait dans les débats.</p> <p>Sylvie Ollitrault souscrit à ces propos et a candidaté au poste de Directrice de la recherche du fait de ce contexte.</p> <p>Laurent Chambaud remercie tous les membres du Conseil scientifique. Il indique qu'il a énormément appris parmi eux grâce à la grande qualité des débats. Il n'a aucun doute quant à l'avenir, notamment grâce à l'équipe de la Direction de la recherche, qui lui semble parfaitement mature pour poursuivre le développement de l'Ecole.</p> <p><i>Les membres du Conseil scientifique applaudissent.</i></p> <p><i>La séance est levée à 15 heures 50.</i></p>	



--	--	--